

MAIRIE

1597, Route de Cuiseaux

71480 LE MIROIR

Tél : 03 85 76 71 32

Fax : 03 85 72 56 86

mairie.miroir147@orange.fr

Conseil municipal de Le Miroir

Compte-rendu de la réunion du 21 juin 2019

Jean-Paul RAVASSARD	Présent	Jean-Claude HUMBERT	Présent	Muriel BUISSON	Présente
Stéphanie GONNOD	Présente	Edithe BOULLY	Présente	Romain RODOT	Présent
Jean-Paul MOISSONNIER	Présent	Frédéric ROUSSEL	Présent	Lydie PERRIN	Présente
Pierre HANSEL-CLEMARON	Excusé	Mikaël BOUDET	Excusé	David JAILLET	Présent
Thierry BOUDIER	Présent				

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 17 mai 2019.

M. Mikaël BOUDET a donné pouvoir à David JAILLET.

1- Avancement travaux

- **Travaux sur parking PL** : L'entreprise doit intervenir prochainement en même temps que les travaux de voiries.
- **Chemin piéton et eaux pluviales Route de Crotenots** : Le CD 71 nous a donné l'autorisation de démarrer les travaux. L'entreprise CORDIER a été avisée et doit programmer ces travaux pour cet été.
- **Sécurisation accès école** : Rencontre avec l'entreprise CPR pour finaliser les travaux à effectuer. Les enseignants ont été avisés de ces travaux qui seront effectués pendant les vacances de la Toussaint.
- **Mise en place des panneaux d'annonce des manifestations** : En cours de programmation (Aide apportée par un employé communal de Dommartin).
- **Béton église** : En cours de programmation en même temps que les panneaux
- **Réparation des jeux** : Les matériaux ont été reçus.
- **Placards mairie** : Les cotes précises ont été relevées pour mise en fabrication des caissons et des portes.
- **Sono salle polyvalente** : Vu avec M. CAUCAT.
- **Sécurisation accès au clocher** : Travaux prévus au maximum en septembre / octobre.

- **Clôture du parc de la boutique** : à réaliser dès que l'employé communal en aura le temps.

A programmer :

- Placards boutique et salle polyvalente : devis en attente
- Mise en place de rideaux à la Boutique : devis en attente.
- Reliures registres et restauration cadastre : Demande de subvention en cours
- Chambre froide Ombelle : attente documents justificatifs de la part des gérantes.

2 – Refonte du site internet de la commune

Devis Publigo : 3700 € HT (Conception graphique et technique du site, formation au management du site, mise en place d'un module spécifique « actualité ») + Abonnement annuel 468 € HT par an (Actuellement 550 €).

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
donne un avis favorable sur ce devis***

3 – Travaux d'entretien courant pendant la période estivale

La période estivale étant une saison chargée en travaux d'entretien notamment avec l'entretien des espaces verts, il convient de trouver une solution afin de la décharger de certaines tâches.

Deux missions peuvent facilement être effectuées par une entreprise privée ou des intérimaires :

- La tonte
- L'arrosage des fleurs

Pour la tonte, un devis a été demandé à l'entreprise Pascal VUILLOT : 29,17 € HT de l'heure.

Pour l'arrosage des fleurs une demande a été effectuée auprès de Bresse Emploi Services (19,80 € TTC de l'heure), Manpower et un avis a été mis en ligne sur Facebook.

A ce jour, le nombre d'heures concernant ces deux activités ne peut justifier de l'embauche d'un salarié permanent supplémentaire (Estimation : 400 heures)

Les propositions sont examinées en séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide
✓ ***de prendre Pascal Vuillot pour une tonte***
✓ ***de demander une personne sur un mi-temps pour la période estivale***

4 – Demande de subvention

Anciens combattants du canton de Cuiseaux : Habituellement, une subvention de 50 € était accordée.

Jeunes agriculteurs de Saône-et-Loire : Demande de soutien financier ou matériel pour la fête de l'agriculture qui aura lieu à Simard les 27 et 28 juillet 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- ✓ **de donner 70 € aux Anciens Combattants**
- ✓ **de ne pas donner suite à la demande des jeunes agriculteurs**

5 – Répartition des sièges au sein de l'assemblée communautaire.

La loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 prévoit que le nombre et la répartition des sièges au sein des assemblées communautaires doivent être revus l'année précédant chaque renouvellement général des conseils municipaux et communautaires.

Cette répartition peut se faire selon la règle du droit commun mais également par un accord local. Pour Bresse Louhannaise Intercom, il existe 14 accords locaux possibles. Le bureau communautaire, lors de sa séance du 15 mai, a émis un avis favorable pour un accord local à 48 sièges qui permettrait à la commune de Varennes-St-Sauveur d'avoir 2 sièges.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
se prononce à l'unanimité en faveur de l'accord local à 48 sièges.***

6 – Demande d'installation d'un food-truck.

Après vérification, le site où souhaitait s'installer ce food-truck n'était pas sur Le Miroir mais sur des terrains de l'Intercom.

7 – Lettre de M. BEFFY

Suite à la décision prise lors de la réunion du 17 mai, une réunion a été organisée le mercredi 29 mai avec les dirigeants de l'entreprise INTEX, MM. Jean-Claude et Jean-Louis BECK qui nous ont présenté leur entreprise ainsi que leurs projets futurs, notamment la construction d'un nouvel entrepôt d'une surface d'environ 45 000 m². Pour cette construction, ils nous ont bien précisé que le terrain de M. BEFFY était indispensable.

A terme, ce projet doit permettre la création d'une trentaine d'emploi permanent ainsi de plusieurs emplois saisonniers.

Les membres du conseil présents, même s'ils jugent la méthode employée par M. BEFFY tout à fait déplorable, ne pensent pas s'opposer à une décision permettant la pérennité du projet, à savoir, la restitution d'un bail de chasse à M. BEFFY.

Le vendredi 07 juin, les mêmes conseillers ont rencontré M. et Mme BEFFY afin de fixer les modalités de restitution de ce bail de chasse. Il a été décidé que :

- Le maire remettrait en place un bail identique à celui que M. BEFFY possédait auparavant.
- Ce bail ne sera effectif qu'à partir du 1^{er} octobre compte tenu du préavis à respecter pour dénoncer le bail établi avec la société de chasse La Louve (3 mois).
- Au cours de ces trois mois, M. BEFFY devra finaliser la vente de ses bois avec l'entreprise INTEX. Sans cette finalisation, le bail ne lui sera pas remis.

Mr Jean-Paul Moissonnier ne participe pas au vote.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
autorise Mr Le Maire, dans le cadre de ses fonctions,
à prendre les décisions nécessaires.***

8 – Lettre des gérantes de l’Ombelle

Une copie de la lettre a été adressée à l’ensemble des conseillers avec l’ordre du jour.

L’entretien des massifs a été effectué par l’employé communal.

Néanmoins, afin de respecter une certaine égalité par rapport à nos autres locataires qui entretiennent eux-mêmes les abords de leurs logements, il est proposé de faire une réponse demandant aux gérantes de procéder à l’entretien des massifs jouxtant leur établissement.

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la proposition de réponse qui sera remise aux gérantes de l’Ombelle.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
donne un avis favorable sur cette proposition de réponse en précisant
que l’entretien des abords immédiats de l’établissement est à leur charge.***

Par ailleurs, le conseil demande que la clientèle soit sensibilisée sur les points suivants :

- ***Propreté des abords du parking***
- ***Stationnement des poids lourds sur des zones non autorisées.***

9 – Lettre de M. DI GLERIA

Un courrier a été reçu de la part de M. DI GLERIA. Ce dernier protestait contre la destruction d’un bien privé, à savoir un buisson situé sur une parcelle cadastrée ZV 97.

Or, sur les relevés de la Direction des Finances, il apparaît que cette parcelle ne lui appartient pas mais appartient à l’état. De plus, cette parcelle étant exploitée par M. CHARVET, c’est à sa demande que le broyage de ce buisson a été effectué.

En conséquence, un courrier a été adressé à M. DI GLERIA pour lui indiquer que la commune n’avait donc pas détruit un bien lui appartenant, mais avait agi sur demande de l’exploitant et qu’il n’était pas envisageable qu’elle verse un quelconque dédommagement.

Le conseil fait remarquer qu’il n’est pas du ressort de l’employé municipal de débroussailler pour un particulier.

10 – Bilan énergétique 2018 ATD 71

Le fichier a été transmis à l’ensemble des conseillers.

Nous rediscuterons de ce point lors d’une prochaine réunion.

11 - PLU

Réunion du 21 mai : discussion sur les dents creuses au bourg et dans les hameaux principaux. Un compte-rendu est attendu de la part de l’entreprise VERDI.

Point débattu en réunion : traitement du parking poids lourds.

Bien que ce parking soit nécessaire à l’activité du restaurant, il n’en est pas moins vrai qu’il génère de nombreuses nuisances :

- Poussière
- Bruit

- Nombreux déchets aux alentours
- Garage de camions en dehors des zones autorisées certains soirs.

Ce dernier point commence à poser un certain nombre de problèmes de sécurité routière et de risques d'endommagement de nos trottoirs et autres parkings non structurés pour ces charges importantes.

De plus, au niveau de l'urbanisme, comme il nous l'a été indiqué dans l'étude sur l'aménagement des espaces publics, cet espace totalement ouvert juste après le panneau d'entrée d'agglomération n'incite pas les conducteurs à ralentir.

En conséquence, dans notre révision de PLU, il convient de réfléchir à l'avenir que nous souhaitons donner à ce site :

- Maintien du parking avec, très certainement, une extension à envisager
- Suppression du parking pour que cet espace devienne un espace constructible. Dans ce dernier cas, il est bien évident qu'il nous faut trouver une solution pour la pérennité du commerce.

Une solution consisterait à déplacer le restaurant avec son parking sur la zone d'activité de Milleure. Il reste un terrain, situé sur la commune mais appartenant à l'Intercom, qui pourrait accueillir cette construction, le terrain situé derrière l'usine BERTHAUD qui serait suffisamment grand pour accueillir le restaurant et un parking plus vaste que celui existant actuellement.

Ce projet aurait certes un coût non négligeable pour la commune mais il permettrait de mettre fin aux problèmes actuels au centre bourg.

En tout état de cause, si nous devions agrandir le parking actuel, cela aurait également un coût et un certain nombre de nuisances subsisteraient.

Concernant le bâtiment actuel, il conviendrait, bien entendu de travailler avec l'Intercom, Bresse Initiative et d'autres services pour lui trouver une autre destination.

Débat ouvert en séance pour un avis de principe sur la faisabilité du projet.

- demander l'avis de la population
- seul commerce du bourg
- pas à destination des habitants de la commune car pas ouvert le week-end
- expérimenter une solution pour pallier à toutes les nuisances
- estimer le coût de construction sur la zone d'activité de Milleure et le coût de l'aménagement/agrandissement du parking.

Le conseil municipal est invité à réfléchir aux solutions pouvant être proposées.

12 – Priorisation des travaux à programmer

A ce jour, nous avons deux programmes de travaux en cours d'étude : la sobriété énergétique (chaufferie bois pour l'école et la salle polyvalente, l'isolation de la salle polyvalente : isolation, huisseries, sol) et la sécurisation du bourg.

Le coût estimé des travaux découlant de ces deux études est important et nécessitera une préparation assez longue notamment pour les demandes de subventions.

Il est donc demandé au conseil de déterminer la priorité entre ces deux chantiers afin de préparer dès à présent le dossier prioritaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

✓ **de traiter en priorité la sobriété énergétique et de préparer un dossier concernant les travaux à effectuer au niveau de la salle polyvalente et de l'école.**

✓ **de prendre plus de temps sur la sécurisation du bourg**

13 – Porte cassée à la salle polyvalente lors d'une manifestation.

Le 14 octobre 2018, lors du thé dansant du Club « Rencontres et Amitiés », une porte extérieure de la salle polyvalente avait été cassée suite à un coup de vent.

Une déclaration a été faite à l'assurance du Club mais nous venons d'être informés qu'elle refusait la prise en charge de ce sinistre.

Cette décision est lourde de conséquences car elle autorise les associations à se décharger de toutes responsabilités en cas de détérioration d'une salle lors de son utilisation.

Il est rappelé que, pour un même sinistre, nous n'avions eu aucun problème avec la société de chasse.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
décide de demander le remboursement de la porte en bois à l'association.***

14 – Réglage horloges pour l'extinction nocturne.

Le SYDESL nous a adressé un devis pour le réglage des horloges : 107,62 €

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
donne un avis favorable sur ce devis***

15 – Adhésion au Panier Bressan

Envoi du compte-rendu de la dernière AG avec l'ordre du jour.

Pour 2018, 6 aides d'urgence ont été attribuées à des personnes de la commune et 2 familles ont suivies.

Pour 2019, l'adhésion se monte à 0,25 € par habitant soit un total de 149,75 €.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
se prononce favorablement sur cette décision.***

16 – Informations diverses

- **Visite des écoles à la Mairie le 07 juin** : Présentation des activités d'une commune + vote pour le nom des habitants. Le Directeur souhaite inscrire les écoles dans la journée citoyenne 2020.
- **Fissure sur la façade de l'Ombelle** : cette fissure se prolonge sous le bardage mais de façon nettement atténuée. A ce jour, il convient donc de surveiller l'évolution de cette fissure sans prendre de mesure particulière.
- **Problème de chauffage à l'école** : Laurent BECHE pense qu'il y a peut-être une fuite dans un circuit d'eau du chauffage au sol. Il pense également qu'une sonde extérieure est défectueuse. Ces problèmes seront donc à revoir lors de la remise en route du chauffage.
- **Lettre municipale** : le projet de lettre a été adressé avec l'ordre du jour de la réunion
- **Information « Mission mobilité »** : proposition d'installation d'un panneau « Autostop » sur la commune. Le CCS, partenaire de cette opération, nous contactera pour connaître nos intentions.
Avis favorable du conseil municipal.
- **Certificat d'Economie et d'Energie (CEE) TEPCV** : Notre dossier (Chaudière logement des

Gambards) a été validé par le Pôle national des CEE. Le versement devrait intervenir d'ici 2 mois.

17 – Comptes rendus divers

- **Réunion CLECT du 12 juin** : Préparation des attributions de compensations suite aux différents transferts de compétence.
- **Réunion Syndicat Mixte du 17 juin** :
Bilan des certificats d'économies d'énergie mobilisés dans le cadre du territoire à énergie positive pour la croissance verte (CEE TEPCV) : 111 dossiers ont été retenus.
Réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité sur la création d'un parc naturel régional en Bresse Bourguignonne : approbation par 27 voix pour et 7 contre. Il reste à finaliser le cahier des charges.
Avis sur le PLU du FAY : avis favorable

18 – Agenda

- Date des prochaines réunions : 26 juillet à 20h30 et 27 septembre à 20h30
- Réunion d'adjoints : 19 juillet et 20 septembre à 18h00
- Dépouillement des votes « gentilé » : 28 juin à 20h30
- CLECT et Bureau communautaire : 26 juin
- Réunion PLU : 09 juillet à 18h00
- Conseil communautaire : 10 juillet